

Comment utiliser les chèques Déclic ?

Les chèques sont utilisables auprès des structures et des commerces participant à l'opération.

Les deux chèques de 10 euros dédiés au sport et à la culture peuvent être utilisés de manières différentes :

- payer une adhésion ou un stage dans une structure sportive ou culturelle avec les 2 chèques cumulés
OU
- payer avec un chèque de 10 euros une adhésion à un club sportif et/ou un stage sportif
- payer avec le 2e chèque de 10 euros une adhésion à une association culturelle

Nota : Si le livre acheté avec le chèque à une valeur de moins de 10 euros, la différence ne sera pas remboursée.

Où utiliser vos chèques ?

Dans la Vienne, plus de 280 partenaires sur plus de 490 lieux d'activités participent au chéquier Déclic.

Cette liste est non exhaustive.

Si l'association ou le club dans lequel vous souhaitez utiliser votre chéquier Déclic ne fait pas partie de notre liste de partenaires Déclic, proposez-lui de se rapprocher de la Direction des Sports au 05 49 55 59 18 pour qu'il le soit !

Téléchargez
la liste des partenaires Déclic

Comment recevoir votre chéquier ?

Pour réaliser votre demande de chéquier :

- Munissez-vous de l'attestation de scolarité de l'année en cours
- Scannez-la ou prenez-la en photo
- Remplissez le formulaire de demande en ligne
- Joignez le fichier de votre attestation à votre demande

Après l'instruction du dossier, vous recevrez un accusé de réception de votre demande, confirmant l'état complet du dossier ou signalant une pièce justificative manquante.

Le chéquier parviendra au domicile dans les deux semaines. Il sera utilisable jusqu'au 31 août 2019.

**Ce chéquier est personnel et nominatif, prenez-en soin.
Aucun remplacement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.**



Accueil > Éducation & Jeunesse > Déclic, le bon plan jeunes > Le chéquier Déclic

Le chéquier Déclic, mode d'emploi

collégien Chéquier Déclic

Le chéquier Déclic est à destination de tous les élèves en classe de 3e du département de la Vienne. Il a comme objectif de faciliter l'accès à la culture et au sport, ainsi que d'encourager la lecture.



Qu'est-ce que le chéquier Déclic ?

Le chéquier 'Déclic Le bon plan jeunes' est personnel et nominatif, seul un élève de 3e de la Vienne peut commander un chéquier.

Il se compose de 3 chèques de 10 euros chacun :

- 2 chèques sont destinés à contribuer à une adhésion à une association culturelle ou sportive, ou bien à participer à un stage
- Le 3e chèque vous permettra d'acheter un livre dans l'une des librairies du département.

Vous y trouverez également 3 bons de réduction à utiliser auprès des partenaires participant à l'opération.